## Compte bancaire apprentis

Par Erika280320

Bonjour

Ma fille qui va avoir 16 ans est rentrée en apprentissage en septembre 2023. Sa mère (mon ex femme) a ouvert un compte pour elle via une banque en ligne. A ce moment là j'étais à l'étranger pour plusieurs mois (travail oblige).

Dans un premier temps, je ne suis pas fan des banques en ligne et lui ai fait savoir mon mécontentement et dans un deuxième temps elle (mon ex femme) ne veut pas que j'ai un droit de regard sur le compte de ma fille..

Je voudrais savoir si elle à le droit de m'empêcher l'accès au compte de ma fille afin de vérifier les différents mouvements et la gérance de son compte étant mineur.

Merci par avance
----Par kang74

Bonjour

Votre fille est mineure mais elle a bientôt 16 ans .

Vu qu'elle est salarié elle peut ouvrir un compte, ou elle le souhaite, sans l'autorisation de ses parents.

A partir de 16 ans la jouissance légale de ses biens exercés par ses parents cessent .

( et cela peut être avant si l'argent provient du travail de l'enfant)

Votre fille peut donc gérer son compte librement même si les parents ( souvent celui qui a ouvert le compte) restent responsables des erreurs de gestion ( qui dans les faits sont rares vu les comptes réservés aux mineurs)

Par de là, voyez avec votre fille , si vous voulez en savoir plus mais elle a le droit de disposer comme elle le souhaite de ses fonds .